

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151029-2015\_B542-DE  
Date de télétransmission : 05/11/2015  
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B542**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à la Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix (JCEPA) pour une opération de sensibilisation des étudiants au tri sélectif**

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MÉÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

**Excusé(e)s :**

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

**Monsieur Luc TALASSINOS** donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_3\_02**

**BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015**

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

**Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets**

**Thématique : Collecte et traitement des déchets**

**Objet : Attribution d'une subvention à la Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix (JCEPA) pour une opération de sensibilisation des étudiants au tri sélectif**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix contribue par la sensibilisation et l'information des habitants à l'augmentation des performances de tri sur son territoire. Les étudiants sont difficilement mobilisables en matière de tri sélectif, nécessitant ainsi l'adaptation du message à leur profil. Afin de sensibiliser les étudiants au tri sélectif, sur leur lieu principal d'habitation, la Jeune chambre Économique du Pays d'Aix souhaite organiser une opération de sensibilisation sur le tri, qui se déroulera au mois de novembre 2015 auprès de 4 résidences étudiantes du CROUS sur la commune d'Aix-en-Provence. Elle sollicite, à ce titre, auprès de la Communauté du Pays d'Aix l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 €.

Cette action entre dans le cadre de l'optimisation du taux de recyclage des Emballages Ménagers de la CPA et permet de toucher spécifiquement les étudiants qui représentent un public cible non encore approché.

## **Exposé des motifs :**

### **1/Contexte:**

La Jeune Chambre Économique du Pays d'Aix (JCEPA) est une association reconnue d'intérêt public dont la vocation est la mise en place de projets d'ordre économique, social et environnemental afin de créer des changements positifs sur son territoire d'intervention.

Les projets portés par la JCEPA se déclinent autour de 5 axes :

- agir pour l'emploi,
- préserver la planète,
- être solidaire,
- développer l'économie,
- aménager le territoire.

Parmi ses projets 2015, la JCEPA a décidé de lancer, en novembre, une opération de sensibilisation auprès des étudiants résidents des Cités universitaires du CROUS d'Aix en Provence.

Pour la CPA, cette action entre dans le cadre de l'optimisation du taux de recyclage des Emballages Ménagers de la CPA et permet de toucher spécifiquement les étudiants qui représentent un public cible non encore approché.

### **2/Description du projet :**

Au travers de l'opération « tri@l'U », les étudiants de 4 cités « U » d'Aix en Provence vont être sensibilisés aux consignes de tri et informés sur les équipements de collecte à leur disposition à proximité de leur lieu d'habitation. L'objectif de cette action est que chaque cité collecte un maximum de déchets recyclables.

Ainsi du 2 au 21 novembre 2015, les étudiants des cités universitaires de Cuques, Gazelle, Arc de Meyran et Estelan seront invités à participer à deux challenges individuels en ligne :

1/ Le « Selftri » : Chaque étudiant est invité à prendre une photo devant les colonnes de tri de sa cité universitaire puis de la poster sur le site internet « triathlu.fr »,

2/ La « lottri » : Chaque étudiant est invité à répondre à un questionnaire en ligne sur le tri sélectif sur le site internet dédié.

À l'issue de cette compétition, un tirage au sort aura lieu durant la semaine Européenne de la réduction des déchets, le mardi 24 novembre, afin de déterminer la cité gagnante. Les lauréats recevront des cadeaux distribués par des partenaires locaux.

### **3/Les différents partenaires et leur rôle :**

#### **Le CROUS :**

Le CROUS met à disposition les 4 cités « U ». Il coordonne la diffusion de l'information auprès de son personnel et met en relation les étudiants élus aux conseils des résidences avec les membres de la JCEPA. La communication sera relayée via les points d'affichage dans les cités et les « resto U », y compris sur le site internet et la news letter.

Un étudiant référent par cité « U » sera associé à l'opération et chargé des missions suivantes :

- 1/ Relais de la communication via la page Facebook de la cité « U »,
- 2/ Participation aux actions de la JCEPA sur le terrain.

#### **La JCEPA :**

Cinq membres de la JCEPA seront mobilisés pour réaliser les missions suivantes :

- 1/ Distribution de flyers aux cités « U » de Cuques et Gazelle (3 jours),
- 2/ Distribution de flyers et affiches aux BDE des facultés d'Aix en Provence,
- 3/ Distribution des kits de tri dans les boîtes aux lettres des étudiants,
- 4/ Animation de la page Facebook et du site internet [triathlu.fr](http://triathlu.fr), avant pendant et après l'action, (publication des résultats, commentaires, informations diffusées au fur et à mesure),
- 5/ Recherche de partenaires pour arriver à 500 cadeaux à redistribuer aux étudiants participants à l'action.

#### **La Communauté du Pays d'Aix (CPA)**

- 1/ Mesure des taux de remplissage des bacs et colonnes avant, pendant et après l'opération,
- 2/ Présence sur 3 stands tenues par la JCE afin de répondre aux questions techniques sur le tri.

**Partenaires privés :** Les partenaires privés attribueront des dons sous forme de lots distribués aux gagnants.

#### **4/ Plan de financement :**

Le budget et les recettes prévus pour l'organisation de cette manifestation sont estimés à 14 000€ :

<b>Dépenses</b>	<b>Montants</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montants</b>
Achats	3 500	État	3 000
Prestations de services	200	CPA	3 000
Fournitures	3 500	Ressources propres et Partenaires privés	8 000
Honoraires	2 500		
Publicité	4 300		
<b>Total</b>	<b>14 000</b>	<b>Total</b>	<b>14 000</b>

La jeune Chambre Économique du Pays d'Aix (JCEPA) sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention de 3000 € représentant 21 % du montant total de la dépense du projet.

N° GU	Association	Domaine d'activité	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectif oui/non
2015_01461	JCE	Tri sélectif	0	20 400	3 000	3 000	non

#### **5/ Mentions obligatoires**

La subvention étant d'un montant inférieur à 5 000 €, il sera procédé à un mandatement à 100 % après délibération du Bureau communautaire et notification d'octroi à l'association.

Le paiement de la subvention s'effectue en suivant la règle du prorata. Celle-ci est appliquée dans tous les cas où les dépenses réellement payées (qui ne comprennent

pas les dépenses de bénévoles ou autres valorisations d'avantages indirects) sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

- Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée.

- Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

- Le montant de la subvention CPA par rapport au montant total des dépenses subventionnables est de 21 %.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2014\_A140 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2014 modifiant les seuils de mandatement des subventions aux associations ;

VU l'avis de la commission Environnement, développement durable et gestion des déchets en date du 6 octobre 2015 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association « Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix » ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2015 en section de fonctionnement - 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à la Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix (JCEPA) pour une opération de sensibilisation des étudiants au tri sélectif**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



04 NOV. 2015